



Direction régionale des affaires culturelles  
de Normandie  
13 bis rue Saint-Ouen  
14052 CAEN CEDEX 4  
[www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie)

**contacts service arts plastiques**  
standard : 02 31 38 39 40  
Jérôme FELIN, conseiller : 02 32 10 71 31  
Secrétariat : Sylvie Bouhier 02 32 10 70 58

## ALLOCATION D'INSTALLATION

### AMÉNAGEMENT D'ATELIER / ACHAT DE MATÉRIEL 2020

**date limite de réception du dossier : 17 avril 2020**

L'allocation d'installation est une aide individuelle accordée aux artistes professionnels en activité pour leur permettre de financer :

- \* un projet de travaux d'aménagement de leur lieu de travail (atelier),
- \* un projet d'acquisition des équipements nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle.

**AVANT TOUT ENVOI OU DEPOT DU DOSSIER, IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE CONSEILLER AUX ARTS PLASTIQUES**

Envoi par correspondance , le cachet de la Poste faisant foi : DRAC de Normandie, 13 bis, rue Saint-Ouen, 14052 CAEN cedex 4

ou dépôt sur site :

Drac de Normandie  
Service des arts plastiques

site de Caen  
13 bis, rue Saint-Ouen  
14052 Caen Cedex 4  
horaires d'ouverture : du lundi au vendredi

9 h – 12 h / 14 h – 16 h30

site de Rouen  
Hôtel-Dieu – 7, place de la Madeleine  
76172 Rouen Cedex 1  
horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
8 h 30 – 11 h30 / 13 h 30 – 15 h 45  
Pour un dépôt en dehors de ces horaires,  
prendre contact avec le secrétariat au :  
02.32.10.70.58

#### modalités de sélection

En vertu du décret n°2015-92 du 28 janvier 2015 et de l'arrêté du 3 avril 2015 relatifs à la procédure d'attribution des aides déconcentrées destinées aux artistes, auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques, les dossiers sont examinés lors de la réunion de la commission présidée par le Préfet de la région et constituée de personnalités qualifiées dans le domaine de l'art contemporain et d'un artiste professionnel membre d'un syndicat ou d'un organisme représentant les artistes, auteurs d'oeuvres graphiques et plastiques.

Cette commission consultative se réunit une fois par an. La liste des bénéficiaires et le montant de l'aide attribuée sont arrêtés par le Directeur régional des affaires culturelles après avis de la commission.

Les résultats sont ensuite communiqués à chaque candidat par courrier.

#### modalités d'attribution de l'aide

L'aide ne peut excéder 50% des travaux ou du coût de l'équipement.

L'artiste peut exécuter les travaux lui-même. Alors, seul sera pris en compte le coût des matériaux. Si les travaux concernent également des éléments non liés à l'exercice de l'activité artistique, cela devra être indiqué clairement. Enfin, l'équipement peut être acheté d'occasion mais devra faire l'objet d'une facturation.

La DRAC se réserve le droit de définir le montant subventionnable.

Le bénéficiaire d'une aide à la création ne peut pas prétendre, la même année, à l'attribution d'une allocation d'installation d'atelier ou d'une aide du Centre national des arts plastiques.

Le bénéficiaire d'une aide à la création ou d'une allocation d'installation d'atelier ne peut pas prétendre à la même aide dans les trois années suivant l'octroi de ladite aide.

En cas de non-respect de ces clauses, l'artiste s'expose au remboursement de son allocation.

**L'allocation doit être déclarée aux services fiscaux.**

### **PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- **le formulaire** (ci-joint rempli avec le plus grand soin, de manière exhaustive et précise)
- **un dossier artistique** comprenant :
  - une note de 15 lignes présentant un argumentaire de la demande et de la démarche artistique générale du candidat
  - un curriculum-vitae actualisé
  - une documentation artistique (catalogues, albums, photographies, clé USB, vidéos, cd-rom, dvd),
- **une déclaration sur l'honneur** de non-commencement des travaux ou de non-acquisition du matériel (document vous engageant jusqu'à réception de la notification de la décision d'attribution par la commission),
- **une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité** ; pour les candidats étrangers une photocopie d'un titre de séjour en cours de validité,
- **une copie du dernier avis d'imposition** (année n-1),
- **un justificatif de domicile nominatif** (par exemple quittance de loyer, facture d'énergie, de téléphone, avis de taxe d'habitation,...) **de moins de trois mois**,
- **un avis de situation au répertoire SIRET** qui résulte d'une démarche d'inscription dans un exercice professionnel
- **un RIB** ou RIP original.

**IMPORTANT : L'ADRESSE DU DEMANDEUR, FIGURANT SUR SON ATTESTATION DE DOMICILE, SON AVIS DE SITUATION AU RÉPERTOIRE SIRET ET SON RIB, DOIT ÊTRE IDENTIQUE SUR LES TROIS DOCUMENTS.**

### **POUR L'AMENAGEMENT D'UN ATELIER : annexe 1 du formulaire**

fournir :

- **devis détaillés (TTC) des entreprises pour les travaux à réaliser ou devis des matériaux si les travaux sont effectués par vous-même**,
- **photocopie du titre d'occupation des lieux (acte de propriété, bail)**,
- **si les travaux sont soumis à l'autorisation administrative, fournir l'arrêté de décision**
- **photographies, plans et coupes de l'atelier avant et après travaux.**

### **POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL LIE A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE : annexe 2 du formulaire**

fournir :

- **devis détaillé (TTC) avec indication de validité**,
- **éventuellement extrait d'un catalogue.**

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS SOUMIS À L'APPRÉCIATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE.** Toutes les pièces constituant le dossier doivent mentionner le nom du candidat. La DRAC ne saurait être tenue pour responsable des pièces qui lui sont confiées en cas de perte, vol, ou dégradation du dossier.

**UN BILAN D'EXECUTION DU PROJET EST ETABLI PAR LE BENEFICIAIRE AU PLUS TARD 1 AN APRES L'OBTENTION DE L'ALLOCATION ; IL DOIT ADRESSER CE BILAN à : [jerome.felin@culture.gouv.fr](mailto:jerome.felin@culture.gouv.fr), copie à [sylvie.bouhier@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.bouhier@culture.gouv.fr) et [anne.daigremont@culture.gouv.fr](mailto:anne.daigremont@culture.gouv.fr). Si le projet pour lequel l'allocation a été attribuée n'est finalement pas réalisé, l'aide est remboursée sur demande du Préfet de Région, en tout ou partie des montants versés.**

## ALLOCATION D'INSTALLATION 2020

### formulaire

**demandeur**     Mme  M.

nom : prénom :

adresse domicile :

code postal : ville :

tél. domicile : tél. portable :

courriel et site internet :

adresse atelier (obligatoire si différente):

code postal : ville :

tél. atelier : courriel :

date de naissance : nationalité :

situation familiale :     célibataire     marié(e)     pacsé(e)

vie maritale     divorcé(e)     veuf (ve)

nombre de personnes à charge de plus de 18 ans :  
de moins de 18 ans :

**Activité artistique**

- |                                       |                                       |  |                                   |                                      |
|---------------------------------------|---------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> plasticien   | <input type="checkbox"/> peintre      | <input type="checkbox"/> sculpteur             | <input type="checkbox"/> graveur  | <input type="checkbox"/> photographe |
| <input type="checkbox"/> illustrateur | <input type="checkbox"/> graphiste    | <input type="checkbox"/> designer              | <input type="checkbox"/> vidéaste | <input type="checkbox"/> multimédia  |
| <input type="checkbox"/> mode         | <input type="checkbox"/> métier d'art | <input type="checkbox"/> autres (à préciser) : |                                   |                                      |

**autre profession ou activité rémunérée**     oui     non

si oui, laquelle :

- Maison des Artistes - AGESSA  
 Autre (à préciser) :

**Fournir une copie de l'attestation**

**n° SIRET ou SIREN :**

**montant des revenus nets de l'année N-1**

<b>demandeur</b>	revenus afférents à la profession artistique :	
	revenus afférents à d'autres activités :	
<b>conjoint</b>	revenus afférents à sa profession :	
	<b>montant total des revenus :</b>	

**Allocation d'installation/aménagement précédemment obtenue : si oui, indiquer l'année :.....**

**OBJET DE LA DEMANDE**

- aménagement d'un atelier** (remplir ANNEXE 1 du formulaire)  
 **acquisition de matériel lié à l'activité professionnelle** (remplir ANNEXE 2 du formulaire)

**montant de la subvention sollicitée (maximum 50%) :**

**ANNEXE 1 DU FORMULAIRE / AMENAGEMENT D'UN ATELIER**

**conditions de travail actuelles** (descriptif)

- situation juridique du local à aménager**
- propriétaire
  - locataire / date de fin de bail :
  - autres / préciser :

**Dans tous les cas, fournir le justificatif du titre d'occupation.**

**travaux** (descriptif global du projet d'aménagement)

surface : hauteur sous plafond :

**SI LES TRAVAUX SONT SOUMIS A L'AUTORISATION ADMINISTRATIVE, FOURNIR L'ARRÊTÉ DE DÉCISION ET ÉVENTUELLEMENT L'AUTORISATION DE LA COPROPRIÉTÉ**

- destination antérieure du lieu :
- agricole
  - atelier
  - industrielle
  - commerciale
  - artisanale
  - autres (préciser) :

**plan de financement** (joindre les devis TTC des travaux ou matériaux correspondants)

dépenses prévisionnelles nécessaires au projet	montant (TTC)	recettes prévisionnelles	montant (TTC)
		apport personnel	
		prêt bancaire	
		DRAC (aide limitée à 50%)	
		autres	
* total (1) =		* total (2) =	

\* le montant du total (1) doit être égal au montant du total (2)

« Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. »

Fait à  
Signature

Le

**ANNEXE 2 DU FORMULAIRE / ACQUISITION DE MATERIEL  
LIE A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

**Type de matériel :**

- occasion
  neuf
  four  
 matériel photographique et/ou numérique
  matériel informatique
  matériel vidéo  
 autres (préciser) :
  presse lithographie, gravure

**Justification du projet**

**Descriptif global du projet d'équipement**

**plan de financement** (joindre les devis TTC des travaux ou matériaux correspondants)

dépenses prévisionnelles nécessaires au projet	montant (TTC)	recettes prévisionnelles	montant (TTC)
		apport personnel	
		prêt bancaire	
		DRAC (aide limitée à 50 %)	
		autres	
* total (1) =		* total (2) =	

\* le montant du total (1) doit être égal au montant du total (2).

**Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.**

**Fait à :**

**Signature :**

**Le :**